
INTER-BOIS 2005-2007

Des instruments de coopération pour la filière bois transfrontalière dans les Alpes Italo-Françaises

“La forêt, un facteur de développement durable des territoires transalpins”

Journée d'échanges RISTOLAS le 6 juin 2008

Contexte forestier transalpin

Dans le territoire alpin du secteur frontalier entre la France et l'Italie, la filière forêt-bois est un facteur clé du développement local et durable. Les forêts couvrent une grande partie des territoires : 36 % en Région Provence Alpes Côte d'Azur, 41% en Rhône-Alpes et 23% en Regione Piemonte. Ces forêts remplissent des rôles multiples indispensables à l'équilibre des territoires. Traditionnellement productrices de bois pour l'industrie, l'artisanat et le chauffage, elles abritent des formations naturelles, des milieux et des espèces riches et variés. Elles stockent le carbone de l'air et contribuent à la lutte contre les changements climatiques ; elles sont des lieux de loisirs et de récréations. La mise en œuvre et la valorisation de cette nécessaire multifonctionnalité constituent la base d'une gestion forestière durable.

La position géographique des trois régions alpines a depuis toujours facilité les relations commerciales des produits bois. La région Piémont est un partenaire commercial important pour les exportations de grumes en provenance des deux régions alpines françaises. Ces échanges commerciaux ont eu tendance à diminuer ces dernières années (en raison de facteurs indépendants du contexte local).

Interbois, un projet forestier transfrontalier

Face à ce constat, le projet **Inter-bois**, inscrit dans le cadre du programme européen INTERREG, vise à mettre en place les instruments de coopération pour la filière bois transfrontalière dans les Alpes Italo-françaises. Il est porté par la Regione Piemonte et par les Unions Régionales des Communes Forestières de Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur, avec le soutien financier des deux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône Alpes. Sont associés en partenariat d'autres opérateurs de la filière : l'Office National des Forêts, la Forêt Privée Française, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et la Fédération forêt-bois de Rhône-Alpes.

En offrant à la fois, **une meilleure lisibilité des opérateurs économiques et une meilleure connaissance de la ressource forestière et de ces grands enjeux, le projet Inter-bois a vocation à favoriser les échanges commerciaux et à développer des relations constructives entre les institutions de la filière forêt-bois des trois régions.**

Plusieurs journées d'échanges ont eu lieu depuis deux ans permettant aux acteurs professionnels et aux élus de faire part de leurs expériences dans les domaines du bois énergie, de l'exploitation par câble, de la commercialisation des bois.

Une réunion d'échanges à Ristolas

C'est pour répondre à la demande des acteurs, qu'a eu lieu, le 6 juin dernier à RISTOLAS, une journée d'informations et d'échanges consacrée à l'intégration de la forêt dans les politiques territoriales. Organisée par les Communes Forestières de Provence Alpes Côte d'Azur, et de Rhône Alpes, et la Regione Piemonte, avec la participation du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras, cette rencontre a réuni une soixantaine de participants, élus et professionnels venant des trois régions.

**Instruments de coopération pour la
filiale bois transfrontalière dans
les Alpes Italo - Françaises**

Des visites et des présentations ont permis aux participants de connaître les Chartes Forestières de Territoire et les enjeux des forêts de montagne sur le Massif des Alpes françaises et italiennes.

Outil d'aménagement du territoire, les Chartes Forestières offrent la possibilité aux acteurs locaux de faire de la forêt un véritable atout de développement local, créateur d'activités économiques, d'emplois et de qualité de vie.

Jean-Claude MONIN, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières, a insisté sur l'impérieuse nécessité des politiques forestières territoriales dans la mise en œuvre des politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en développant l'usage de l'énergie renouvelable par la biomasse et le bois dans la construction.

Conscients de la contribution de la forêt dans la lutte contre le réchauffement climatique, et de la nécessaire actions des territoires, les participants ont conclu la journée en actant leur volonté de poursuivre la coopération transfrontalière dans les domaines de la forêt et du bois. La **Résolution du Pont des Grangettes a été arrêtée symboliquement en ce sens :**

"Résolution du Pont des Grangettes-Ristolas

- Les Elus réunis le 6 juin 2008 à Ristolas dans le cadre du programme Interbois.

- Leurs partenaires associés au débat

Au regard de :

- l'intérêt porté à la forêt et à la filière bois par les élus français et italiens présents
- des enjeux du secteur dans le contexte environnemental
- des engagements politiques en cours notamment du programme opérationnel de coopération territoriale européenne France Italie (ALCOTRA) pour la période 2007-2013.
- du positionnement de la forêt comme priorité de l'axe 2 se traduisant par un projet stratégique

Conviennent de la nécessité de poursuivre la coopération du domaine de la forêt et de la filière bois :

- En poursuivant le programme Interbois
- En soutenant la création en Italie d'une représentation des communes forestières
- En soutenant le développement d'un programme de coopération spécifique à la filière bois énergie
- En développant un observatoire alpin de la forêt permettant de caractériser la forêt de montagne et de défendre son positionnement dans un contexte plus global des politiques en développement.

Les participants

Disponible sur <http://www.interbois.eu>

Instruments de coopération pour la filière bois transfrontalière dans les Alpes Italo - Françaises

La présentation de l'outil Charte Forestière de Territoire a été illustrée par les expériences conduites par le Pays du Briançonnais et par le Trièves en vue de la valorisation des bois locaux :

Jacques CHEVALLIER, membre du Conseil de Développement du pays, et Laure GERBERAYNAUD, animatrice de la Charte Forestière, ont exposé le processus d'élaboration de la Charte Forestière et les actions de mobilisation des acteurs, notamment par l'édition d'une plaquette de communication.

« La charte forestière du Pays du Grand Briançonnais a pour vocation de proposer au terme d'une année de travail un projet forestier au sens large du terme, articulé autour d'actions concrètes. Dans un premier temps, un travail sur l'existant via la réalisation d'un état des lieux de la filière bois et de la forêt du Grand Briançonnais vient d'être lancé. A partir de cet état des lieux, des groupes de travail définiront les différents enjeux comme par exemple l'approvisionnement des industries locales du bois, le tourisme et les loisirs, la préservation de la diversité biologique ou la mise en valeur des paysages ..., puis un programme d'actions pluriannuel. En lien avec la loi instituant les chartes forestières de territoire, plusieurs objectifs pourront être atteints au terme de ce travail commun : garantir la gestion des forêts et des espaces naturels, contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte et de valorisation des produits forestiers ».

Lionel COURTOIS, animateur de la Charte Forestière du Trièves, a présenté deux actions de la Charte :

- 1) Le Pôle Bois du Trièves, sur la Commune de SAINT-MICHEL LES PORTES, rassemble sur un site unique, une filière bois énergie structurée pour l'approvisionnement des réseaux de chaleur des communes voisines et à terme un équipement pour qualifier le bois d'œuvre destiné à la construction. Il est constitué d'une unité de production de plaquettes forestières et d'une unité de séchage des bois. L'exploitation est assurée par la Coopérative Forestière COFORET. Les bois proviennent des forêts publiques (30%), des forêts privées (30%), des scieurs (30%) et des agriculteurs (10%). Il s'agit d'une démarche multipartenariale public/privé initiée par les professionnels motivés par la valorisation des bois locaux.
- 2) le projet Forêt – Maison du Mont-Aiguille, en cours de réalisation depuis 2007, vise à rapprocher les hommes et le milieu forestier en réduisant les conflits d'usage. Une base de données sur la mémoire de la forêt est en cours de réalisation. L'objectif est à terme de développer un projet de sylvotourisme adapté au territoire et durable.

Les participants ont pu également visiter les opérations pilotes mises en œuvre par la Commune de RISTOLAS dans les domaines de l'exploitation forestière et de la valorisation des ressources locales.

- 1) La réalisation d'une exploitation par câble d'une coupe de mélèze de 25 ha en forêt communale du Rondet mis en œuvre par l'Office National des Forêts en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Queyras. Cette technique a permis d'intégrer les enjeux environnementaux importants sur ce secteur (espèces végétales et animales sensibles notamment du tétra-lyre) ;

Instruments de coopération pour la filière bois transfrontalière dans les Alpes Italo - Françaises

- 2) Le pont des Grangettes : emporté en 2000 par une crue, le pont des Grangettes, à l'entrée du village a été reconstruit en bois de mélèze de la forêt communale issu en grande partie de la coupe à câble du Rondet. Le pont a été réalisé par une entreprise italienne BONELLI Sp A pour l'usinage, le façonnage, le séchage des bois ainsi que le montage du pont. Des entreprises locales ont également participé;
- 3) La chaudière automatique au bois déchiqueté et son réseau de chaleur qui chauffe plusieurs bâtiments dans le village.

Enfin, Cécile BELLON, Chargée de mission Développement à la Communauté de Communes du Queyras et Sonia AUDO, Chargée de mission Conférence des Hautes-Vallées ont présenté le volet forêt du PIT présenté dans le cadre du programme Interreg Alcotra 2007-2013 : Valorisation des ressources forestières. Il vise, à travers un programme d'actions, "à améliorer la productivité des bois en facilitant l'accessibilité et la commercialisation au niveau transfrontalier pour accroître la valeur économique, avec une attention particulière dédiée au maintien/augmentation de la valeur paysagère".

Les élus italiens présents ont largement contribué au débat en faisant part de leur propre expérience en matière de bois énergie notamment.